



Agence Régionale de Santé du Grand Est
M. Christophe Lannelongue
Directeur Général

3 boulevard Joffre
CS80071
54036 NANCY Cédex

Saint-Louis,
le 10 septembre 2019

Objet : Lettre ouverte de propositions et solutions concrètes concernant les très graves problèmes des urgences et d'accueil dans les hôpitaux des régions transfrontalières.
Solutions pratiques et concrètes liées aux ruptures de certains médicaments indisponibles en France bien qu'homologués à la prescription et nécessaires.

Monsieur le Directeur Général,

En lisant notre entête et les objets de ce courrier, il est fort probable que vous ayez le réflexe de penser : «*Mais de quoi se mêlent-ils ?*».

Afin de vous encourager à lire la suite de ce courrier nous répondons à votre question légitime par une réponse aussi courte que la question : «Dans le cas présent, nous nous mêlons de ce qui nous concerne directement et par ailleurs l'ensemble de la population».

Face à une situation sanitaire grave qui ne cesse de faire l'objet de l'actualité et surtout qui ne fait qu'empirer nous avons pris l'initiative d'organiser une réunion publique afin de vérifier si une partie de la population a bien compris la gravité de la situation et son impact.

Bien que la réunion ait eu lieu en période de congés et que le délai d'invitation était très court, nous avons été contraints par manque de places d'organiser le soir même une seconde réunion.

Pas moins de 1 300 personnes ont répondu à notre invitation !

Le Comité de Défense des Travailleurs frontaliers a pour vocation de défendre les frontaliers du Haut-Rhin et d'être leur porte-parole. C'est de renommée publique ? nous nous y appliquons et impliquons activement depuis quelques décennies.

Bien entendu ? il serait facile de penser que nous représentons des intérêts catégoriels qui de plus ne concernent -selon une partie de l'opinion- que des nantis !

Sauf que dans le cas présent, notre courrier et nos propositions concrètes concernent sans équivoque l'ensemble des habitants de notre région frontalière qu'ils soient ou non frontaliers en activité.



Nos 20 000 adhérents auxquels se rajoutent autant de sympathisants et leur entourage connaissent bien notre activité et nos actions.

Nous tenons surtout à préciser que cette lettre n'a absolument aucun but démagogique, populiste, ni politique partisane.

En effet, la situation est bien trop grave et jouer de l'opportunisme en dénonçant des faits qui à ce jour sont accomplis seraient se moquer de l'ensemble du personnel soignant, pour ceux qui restent encore sur le pont, dans la tempête afin d'éviter que des passagers se noient et que le bateau ne coule.

Ce serait aussi se moquer de toutes les victimes directes de cette situation d'une ampleur et d'une gravité sans précédent. D'autant plus qu'elle s'aggrave de jour en jour puisque les mesures annoncées pour éviter cet enlisement sont de l'avis de tous plus qu'insuffisantes.

Vous êtes certainement conscient que cette situation ne motive ni les médecins et infirmières qualifiées à rester dans un milieu qui à ce jour ne répond plus du tout à leurs attentes, à leur vocation et convictions premières.

Et ce ne sont pas des primes (quel que soit le montant) qui pourront régler cet exode puisque les départs des médecins et infirmières des hôpitaux publics sont historiquement très élevés.

Le comble c'est que ce chaos n'incite pas non plus des jeunes à embrasser ce type de carrière et ceux qui s'accrochent sont dans les conditions actuelles victimes d'un cruel manque de formation, puisque ceux qui sont chargés de les former dans la pratique ne disposent plus du temps et des moyens nécessaires.

Si notre analyse est fautive, n'hésitez surtout pas à nous dire en quoi nous aurions tort.

Nous tenons à préciser qu'un «patient» est avant tout une victime et un client qui a payé souvent très cher par anticipation au travers de cotisations très élevées.

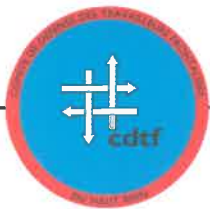
Oui ! Par manque de médecins généralistes, il y a des personnes qui s'adressent à tort aux urgences. Nous partageons ce point de vue et laissons les professionnels des urgences le soin de proposer d'autres solutions et à leurs hiérarchies de leur donner les moyens de les appliquer.

Nous tenons aussi à préciser que cette situation engendre des angoisses, de l'anxiété, du dépit et de l'incompréhension de la part des patients et de ceux qui doivent les soigner.

Cet aspect psychologique est capital puisque le stress que cela engendre a forcément une relation de cause à effet qui accentue les effets de multiples pathologies pour lesquelles les patients viennent consulter.

A cela s'ajoutent le manque de discrétion liée à la promiscuité, les risques de contagion qui font que des malades arrivent avec une pathologie et en contractent d'autres, dont certaines dangereuses pour leur état. Il ne faut nullement être médecin pour comprendre que chaque solution permettant d'améliorer ou même d'éviter d'aggraver la situation est une aubaine qu'il faut saisir.

Associer directement des usagers qui expriment la volonté d'aider bénévolement et concrètement c'est tout simplement profiter sans bourse déliée et sans obligations d'un vivier de richesses en matière de propositions judicieuses.



Contrairement aux cliniques vétérinaires, dans les hôpitaux les patients eux savent parler, il suffit de prendre la peine de les écouter et d'avoir la volonté de les comprendre. La proximité c'est aussi cela !

Vous avez comme moi été un des multiples intervenants du rapport dirigé par le député Bruno Fuchs s'agissant de la coopération sanitaire transfrontalière.

Ce qui m'a troublé, voire même très choqué, c'est de lire dans le rapport le manque de volonté et d'enthousiasme flagrants du côté français s'agissant de la coopération sanitaire transfrontalière. Alors que du côté suisse les portes sont ouvertes et les mains tendues.

Au point que les hôpitaux cantonaux bâlois ont clairement fait valoir (comme le rapport l'indique) qu'ils sont prêts à revoir leurs tarifs concernant plusieurs actes nomenclaturés.

De plus, la coopération entre la région frontalière bâloise et allemande n'est plus d'ordre théorique, elle fonctionne ces dernières années dans la pratique à la satisfaction générale !

Le rapport est très explicite et concret à ce sujet.

La France manque à ce jour cruellement de moyens financiers, d'équipements et de personnel qualifié, tel n'est pas le cas à Bâle.

Mais le gouvernement bâlois ne s'assoit pas sur ses acquis puisqu'il a décidé d'investir pas moins de 1,3 milliard d'euros (colossal !) en faveur de l'hôpital universitaire de Bâle. Une incroyable chance pour notre région au vu de notre situation !

Monsieur le Directeur, avons-nous à ce jour les moyens de refuser la main-tendue par les Bâlois et avons-nous les moyens et le droit moral, civique et civil d'empêcher une partie des patients qui n'obtiennent pas la réponse sanitaire qui convient (en 2019 !) à leur état de bénéficier d'infrastructures très adaptées et situées à proximité ?

Du côté Lémanique, sur ordre des médecins coordinateurs en France, environ 270 personnes en une année ont été transférées d'urgence vers l'hôpital universitaire de Genève. C'est aussi spécifié dans le rapport !

Certes c'est très peu mais c'est presque un patient par jour ! Et si cela a évité de très graves complications, voire la mort à certains ou un handicap permanent, est-ce un luxe ou un privilège ?

La France pour rappel est le pays qui dispose du meilleur système de sécurité sociale mais, et ce n'est pas mentir, en matière de sécurité sanitaire et d'urgence reconnaissons qu'elle n'est plus du tout sur le podium, ni même au pied d'ailleurs.

Venons-en à nos propositions concrètes, économiques et de bon sens !

Tout d'abord, il est bien indiqué dans le rapport que les frontaliers en activité disposent tous de l'accès aux soins en France et en Suisse en cas d'accidents professionnels ou non, donc tous les accidents.

Les frais de soins en Suisse pour les accidents sont directement pris en charge par l'assurance suisse.

Ainsi, il serait logique et de bon sens face à des urgences totalement débordées et en manque de personnel et de capacités d'accueil que les frontaliers couverts par l'assurance suisse puissent soit à leur demande et/ou au besoin encouragés à se faire soigner en Suisse.



Absolument rien n'empêche un véhicule sanitaire français en conduite normale à les transporter directement dans l'hôpital suisse le plus proche.

Sauf bien entendu si le patient (ou s'il ne peut s'exprimer ses proches) s'y oppose.

D'autant plus que la CPAM a expliqué dans le rapport que les soins en France en cas d'accident des frontaliers sont payés par la CPAM mais qu'il est trop compliqué administrativement pour elle de se faire rembourser par la Suisse !?

Donc, c'est au vu de ces déclarations du rapport en plus un gain économique très conséquent pour la France !

Puisque là non plus nous ne sommes pas du tout hors sujet en proclamant que c'est l'hôpital qui se moque de la charité et vous comprendrez (bien qu'étant peut-être le seul lecteur de ce rapport à avoir compris ce passage et ses conséquences) que j'ai été choqué et outré !

Cela me conforte dans ma demande qui à la fois pourra (et personne ne peut le contester) soulager les urgences des hôpitaux et cliniques de Saint-Louis, Altkirch et Mulhouse qui croulent quotidiennement sous les demandes.

Et bien entendu les non-frontaliers bénéficieront indirectement de ces transferts adaptés et de bon sens puisque l'attente sera certainement un peu moins longue.

Mais dans la lancée, nous rajoutons plus de 10 000 frontaliers de notre département et leurs proches qui sont assurés à la LAMal (assurance maladie de base en Suisse) et qui peuvent bénéficier des soins en Suisse pris en charge directement par l'assurance suisse.

En plus des accidentés frontaliers, il est indéniable que sans bourse déliée et en toute légalité, la proposition que nous vous soumettons dans le contexte actuel et à venir, aura des effets immédiats plus bénéfiques dans notre région frontalière que les mesures annoncées par le gouvernement mais qui pourront s'y rajouter.

Enfin, nous estimons qu'il serait très judicieux, afin d'éviter des drames et les conséquences morales et juridiques qui pourraient en découler de laisser aux médecins coordinateurs le choix d'orienter un patient qui ne pourrait être pris en charge dans des conditions adaptées à son état de pouvoir opter pour un transfert à Bâle pour les soins d'urgences nécessaires. Nous précisons bien que quand le rapatriement en France est possible pour d'autres soins ultérieurs cela pourra être le cas.

Le transport par hélicoptère à Strasbourg a un coût non négligeable, la capacité d'accueil des urgences à Strasbourg n'est pas extensible à l'extrême et surtout le trajet est plus long que le transport à Bâle. Et parfois chaque minute en plus ou en moins est soit vital, soit fatal !

Enfin, rajoutons le grave problème des délais d'attente pour une IRM ou un scanner dans le Haut-Rhin où l'on parle en mois et à Bâle en jours !

Or, en cas de doute une IRM réalisée rapidement permet non seulement d'apporter un diagnostic et un traitement rapide, mais évite des complications dramatiques et coûteuses.

Du côté bâlois ils sont en surcapacité dans le domaine de l'imagerie médicale et sont très certainement prêts à faire un effort financier au niveau de leurs tarifs.

Mais, il ne faut pas jouer aux fiers et vaniteux, il faut le leur demander d'autant plus qu'ils connaissent bien la situation à laquelle nos hôpitaux sont confrontés et ils s'en inquiètent.



Nous ne prétendons pas comparer Mulhouse à Bâle, puisque Bâle est au niveau capacité hospitalière plus proche de Strasbourg, Lyon ou Marseille.

Alors que la coopération transfrontalière très étroite est prônée politiquement de toute part, pour un frontalier c'est très dur de comprendre pourquoi en matière de coopération sanitaire et hospitalière l'on continue à ériger des murs invisibles et administrativement infranchissables.

Votre entité a pour but de répondre à des besoins de proximité. Elle a été créée en ce sens et dans le Haut-Rhin il se trouve que notre proximité avec la Suisse est une spécificité dont il faut incontestablement et impérativement tenir compte.

Nous sommes une région frontalière prospère et la santé des habitants fait partie de la prospérité autant que les finances, voire plus !

Pénurie de certains médicaments

Les motifs de la pénurie croissante de nombreux médicaments sont évoqués par les médias depuis des mois et ce n'est pas le sujet de notre intervention.

Nous voulons rester dans le concret, le pratique et les solutions rapides jusqu'à ce que d'autres soient trouvées et appliquées.

Ainsi, en cas de pénurie d'un médicament prescrit, il nous paraît logique que le pharmacien et le médecin se consultent et si les deux sont d'accord qu'une attestation soit délivrée au patient afin qu'il puisse acheter son médicament en Suisse ou en Allemagne selon la proximité.

Et bien entendu si le patient prend le trajet à sa charge, que le médicament lui soit remboursé sur la base du prix qu'il a payé, moyennant reçu de la pharmacie qui a délivré le médicament manquant en France.

Si cette solution simple et pratique était acceptée, il faudrait veiller à ce que les médecins et pharmaciens puissent communiquer avec leurs patients et clients concernés s'agissant de cette possibilité.

Nous avons pris note que deux de vos collaborateurs sont affectés au service de la coopération transfrontalière. Nous les invitons s'ils le souhaitent à nous contacter puisqu'en matière de questions transfrontalières nous avons une longue expérience de terrain et donc quelques connaissances.

Et bien entendu nous vous invitons vous aussi si vous le souhaitez à nous rencontrer.

Sachant que de notre côté, nous sommes disposés à travailler (gratuitement) avec toutes les personnes de bonne volonté qui pourraient soit nous aider à améliorer la situation du sujet traité ou alors éviter qu'elle n'empire jusqu'à un point de non-retour.

Dans l'attente de vous rencontrer ou de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, avec nos remerciements anticipés, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Comité,
Le Président,
Jean-Luc Johaneck